

LES FRAIS (INSCRIPTION / REINSCRIPTION)		
24 010 FCFP	22 010 FCFP <i>à compter du deuxième enfant scolarisé d'une même famille</i>	5 000 FCFP <i>Somme retenue sur frais de structure en cas d'annulation après la rentrée scolaire</i>

TENUE OBLIGATOIRE (CLASSES DE 6/5/4/3 GENERALE – ULIS – SEGPA)		
QUANTITE	DESIGNATION	MONTANT
5	POLOS	6 800 FCFP
1	KWAY	2 150 FCFP
1	POLAIRE	3 000 FCFP
MONTANT TOTAL		11 950 FCFP
TENUE OBLIGATOIRE (CLASSE DE 3 <sup>ème</sup> DEFENSE)		
5	POLOS	6 800 FCFP
2	VESTE (1) + Tee-shirt (1)	5 850 FCFP
MONTANT TOTAL		12 650 FCFP
TENUE OBLIGATOIRE (CLASSES A SECTION FOOT 6/5/4/3)		
5	POLOS	6 800 FCFP
1	KWAY	2 150 FCFP
1	POLAIRE	3 000 FCFP
1	TENUE SECTION FOOT	5 000 FCFP
MONTANT TOTAL		16 950 FCFP

DEMI-PENSION ET PENSION			
TARIFICATION (susceptible de modification)	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE
Demi-pension	10 350 FCFP	31 050 FCFP	93 150 FCFP
Pension (sortie toutes les semaines)	27 025 FCFP	81 075 FCFP	243 225 FCFP

Si votre enfant n'est pas boursier, réglement de la demi-pension ou pension impérativement avant le 10 de chaque mois ou en début de trimestre pour chaque trimestre.

Si vous souhaitez effectuer des virements bancaires, veuillez récupérer au secrétariat le RIB de l'établissement.

Si votre enfant est boursier, joindre obligatoirement le coupon dès réception du service des bourses.

A savoir aussi que la bourse ne prend plus en charge la totalité de la demi-pension depuis 2021.

Vous pouvez obtenir une aide cantine. Renseignements auprès la CAFAT – Service FASSF.

Tout retard de paiement pourrait entraîner le changement immédiat de qualité.

Un courrier écrit des parents (dans le carnet de correspondance ou par mail) sera exigé pour tout changement de qualité de l'enfant en cours d'année.